

COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES

DIRECTEUR-GENERAL

Bruxelles,
D(2011)

M. Lambourn
NWWRAC Chairman
North Western Waters Regional
Advisory Council
Bord Iascaigh Mhara
Crofton Road, Dun Laoghaire
Co Dublin, IRLANDE

Objet: Courrier du CCR pour les Eaux Occidentales Septentrionales du 17 février 2011

Cher Monsieur Lambourn,

Je fais référence à votre courrier du 17 février 2011 informant la Commission que le CCREOS souhaite participer activement à la procédure de révision du plan relatif au cabillaud 'Règlement (CE) 1342/2008) et également contribuer à l'exploration des mesures nécessaires pour répondre aux recommandations scientifiques sur l'avantage de gérer les stocks de *langoustine* en zone VII par le biais d'unités fonctionnelles.

Tout d'abord, je voudrais remercier le CCREOS de son engagement à contribuer de façon significative à la révision du plan relatif au cabillaud. La consultation des parties prenantes contribue de manière importante à la législation. Il s'agit d'un des principaux outils de collecte des contributions nécessaires pour former les propositions, tester les idées et établir un consensus

Comme vous le savez peut-être, le CSTEP a eu récemment une réunion d'étude sur l'évaluation du plan relatif au cabillaud. Cette réunion avait pour objectif de (i) identifier les questions relatives à l'application du plan relatif au cabillaud, (ii) de déterminer la charge de travail nécessaire pour évaluer l'application du plan relatif au cabillaud et (iii) réconcilier la charge de travail avec les ressources disponibles en vue de rédiger un plan détaillé de ce qui est nécessaire pour réaliser l'évaluation du plan relatif au cabillaud prévue en juin 2011 (semaine 25). A ce stade, les parties prenantes, et en particulier les pêcheurs, sont invités à travailler en liaison avec le CSTEP en vue de fournir les données et les informations pertinentes lorsque les scientifiques les demandent.

Dès que l'évaluation du plan relatif au cabillaud sera réalisée et adoptée par l'assemblée plénière du CSTEP (probablement en juillet 2011), la Commission prévoit de consulter les parties prenantes par l'intermédiaire des Conseils Consultatifs Régionaux concernés, sur les futures options de gestion. Il est prévu que cette consultation ait lieu au cours de la seconde moitié de 2011/au début 2012.

Nous prévoyons également d'organiser une conférence en vue de débattre des conclusions de ces consultations.

En ce qui concerne la gestion de la *langoustine* en zone VII, la Commission estime qu'il est nécessaire d'explorer de manière plus détaillée les mesures nécessaires pour répondre aux recommandations émises par le CIEM et le CSTEP sur les avantages de la gestion des stocks de *langoustine* en zone VII par le biais d'unités fonctionnelles. Nous prévoyons de poursuivre le travail à ce sujet en 2011 et de tenir le CCREOS informé de tout développement à cet sujet.

Je vous prie d'agréer, cher monsieur Lambourn, l'expression de ma plus sincère considération.

Signature
Lowri EVANS